

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2022

Campagne d'inscription au Service National Universel pour l'année scolaire 2022

- **Qu'est-ce que le Service National Universel ?**

Le **Service national universel** (SNU) vise à faire vivre les valeurs de la République, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Il intègre la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et s'organise en 2 phases obligatoires et une 3^{ème} phase facultative, d'engagement volontaire (service civique, service volontaire européen...):

- ➔ **Phase n°1** : Le séjour de cohésion (12 jours)
- ➔ **Phase n°2** : La mission d'intérêt général (84 heures)
- ➔ **Phase n°3** : L'engagement volontaire

L'ensemble des charges relatives au séjour de cohésion (phase 1 du SNU) est pris en charge par l'Etat (transport, hébergement, repas, activités, tenues etc.)

- **Qui est concerné par le Service National Universel ?**

Le SNU s'adresse à tous **les jeunes de nationalité française, âgés entre 15 et 17 ans**, qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement. Les jeunes peuvent avoir une autorisation pour participer au séjour de cohésion, s'il se déroule sur leur temps scolaire.

Cette année, les jeunes auront **le choix entre 3 sessions** pour effectuer leur séjour de cohésion :

- ➔ Du 13 au 25 février 2022 (fin des inscriptions le 17 décembre 2021)
- ➔ Du 12 au 24 juin 2022 (fin des inscriptions le 31 mars 2022)
- ➔ Du 3 au 15 juillet 2022 (fin des inscriptions le 31 mars 2022)

- **La description des différentes phases du Service National Universel :**

Voir les supports joints et le kit de communication mis à disposition : <https://www.snu.gouv.fr/le-kit-de-communication-snu-38>

- **Comment s'inscrire au Service National Universel ?**

L'inscription au SNU s'effectue via la plateforme [snu.gouv.fr](https://www.snu.gouv.fr) sur laquelle les jeunes devront :

- Renseigner leurs informations personnelles,
- Fournir une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport),
- Remplir le formulaire du consentement du ou des représentants légaux.

Les inscriptions sont actuellement ouvertes !

L'équipe Service National Universel du département 56